

LA LUMIERE A KONNA



Projet d'électrification rurale au MALI



- Notre projet s'inscrit dans le septième des 8 objectifs à atteindre avant 2015 de la «Déclaration du Millénaire» adoptée le 8 septembre 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment celui concernant un environnement durable.
- Les pays en développement sont aujourd'hui conscients du défi que leur impose la mise en place d'une énergie propre et économe dans leur processus de développement économique, sanitaire et social et de lutte contre la pauvreté.
- Certains programmes nationaux ont fait de l'accès à l'électricité leur priorité.



Localisation

L'Association Énergie Déplacement Environnement « EDEN » intervient à KONNA, commune rurale du Mali de 30.000 habitants (dont 22 000 répartis sur 27 villages) située à environ 70 Km de Mopti, 3ème ville avec 100.000 habitants









Les partenaires

- Des collectivités territoriales françaises dont la political de développement se reconnaît dans notre projet
 - La Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines
 - le Conseil Général des Yvelines
 - Un syndicat d'électrification d'Ile de France
- Une entreprise du secteur des énergies renouvelables
- Des ONG : Électriciens Sans Frontières (ESE) et Action Mapti qui connait la géographie, l'histoire et les coulumes de le rain.
- Les institutionnels Français et Maliens
 - La commune de Konna et le Cercle de Ma
 - la Direction de l'Action Internationale de l'ADEME en France;
 - l'AMADER (Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale)





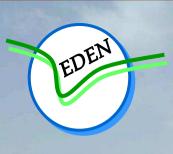
Notre Action

- Études des beseins, du contexte
 - Élaboration du projet
 - Recherche du financement des investissements
 - Accompagnement du projet par de la formation professionnelle que photo oltaique et de la sensi discition scolaire et des habitants
 - opéraleur économique malie, en charge de la fourniture auprès des habitants, de suivi, de la metatenance et de la perception de la radevence.
 - Evaluation
 - <u>Cé que l'association le fait pas : Elle n'est pas propretaire de matériel sur place, ni employeur, ni fournisseur d'énergie, elle se donne les moyens de faire prendre en compte localement ces postes par l'économie Malienne</u>



Les principes retenus

- Les familles utilisatrices ne seront pas propriétaires des installations (panneaux ou lampes).
- Deux techniques seront mises en œuvre : des panneaux photovoltaiques (kit) par habitation pour deux points lumineux, et une prise de courant; des lampes rechargeables. Un centre de recharge équipé de panneaux photovoltaiques sera réalisé
- Les installations seront cédées à une société Malienne, retenue sur appel d'offres. Elle en assurera la gestion, la maintenance, le suivi, ainsi que celui des installations de recharge pour les lampes rechargeables. Elle collectera les redevances.
- Les financements initiaux sont recherchés par EDEN



Les deux techniques

- Une installation fixe individuelle par kabitation gérée par une société malieure la famille raccordée de l'électricité (quelle que soit du solution individuelle ou collective) verse teus les mois par contrat 4.000 FCFA (6 €)
- Des lampes portables par foyer, rechargeables dans un centre de recharge équipé de photovalurique. Elles sont prétées avec une caution par famille, rechargées au plus près des utilisateurs pour une somme forfaitaire à définir par la même société de gestion de l'électricité



Merci de votre attention!

